



La DGAC met en œuvre la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (LVSS) dans la Fonction publique. Elle développe sa stratégie en 3 axes :

- ☾ **Une enquête sur l'état de la DGAC.** Tous les agents (femmes et hommes) sont invités à y participer. Elle dure entre 10 et 15 minutes. Il s'agit de faire le point de manière confidentielle. Dans monde du travail 1 femme sur 5 rapporte avoir été victime de harcèlement sexuel au travail, qu'en est-il à la DGAC ?
- ☾ **Une sensibilisation, à travers un e-learning.** C'est un outil pour prendre conscience du sexisme au travail, des agissements sexistes, des violences mais aussi les sanctions pénales (environ 30 min).
- ☾ **La mise en place d'un réseau d'interlocuteurs de premier niveau** (IPN). Ils peuvent accompagner l'agent dans sa démarche de signalement des faits. Deux interlocuteurs ont été formés au SNCTA (Gwénaél LE GUEN, ♀, LFSB et Olivier DESCOURS, ♂, LFFF), vous pouvez les contacter en toute confidentialité sur l'adresse : [lvss@sncta.fr](mailto:lvss@sncta.fr)

La lutte contre les violences sexuelles et sexistes est  
l'affaire de tous. Soyez acteurs de ce combat.  
Le SNCTA est à vos côtés : [lvss@sncta.fr](mailto:lvss@sncta.fr)